



Litige avec un artisan

Par melouste

bonjour, je suis entrain d'effectuer des travaux de renovation dans ma maison secondaire que je mets en location en decembre . je m'y suis mis un peut tard pour trouver les artisans, le plaquiste m'a trouvé un plombier a la derniere minute c'est a dire debut septembre date de debut des travaux de gros oeuvre. Malheureusement n'ayant pas de maitre d'oeuvre pour assurer l'etude de mon projet et le suivi du chantier et n'ayant pas de projet abouti cela fait plus d'un mois que je fais patienter les artisans pour etablir les devis. l'electricien et le plaquiste ont accepter de commencer les travaux sans devis car ce sont des connaissances mais le plombier refuse de commencer les travaux sans devis signer et projet abouti. De la j'ai accepte verbalement un devis qu'il m'a proposé pour gagner du temps et pour qu'il commence les travaux je lui ai versé un chèque de 3500 euros qui correspondait a peu pres a l'acompte du devis (sans devis signé ni facture d'acompte). Cela a permis qu'il commence le demontage et la preparation du chantier. Mais malheureusement, il devait attaquer les travaux demain mais n'ayant toujours pas de devis signé il a rompu notre accord verbal car mon projet n'étant pas abouti il ne travaillerait pas pour moi et qu'il me ferait une facture correspondant à son travail déjà effectué et me rembourserait de la différence.

Que dois je faire ?

Est ce que je peux exiger le remboursement totale de 3500 euros déjà verser ou exiger qu'il fasse mes travaux ? .

Merci par avance de votre réponse.

Cordialement X